

ARRÊTÉ n° 2021/654
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Gien,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande en date du 1^{er} juillet 2021, de la société Suez Eau France, agence de Nantes,

ARRÊTE

- Article 1** - A l'occasion de travaux de pose de compteur avec branchement aux réseaux, effectués par la société Suez Eau France, la chaussée sera rétrécie chemin de Gien le Vieux, du vendredi 9 juillet au vendredi 16 juillet 2021 inclus.
- Article 2** - Le stationnement de tous les véhicules sera interdit pendant toute la période des travaux.
- Article 3** - La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l'article 1.
- Article 4** - La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Suez Eau France chargée des travaux, sous la surveillance des Services Techniques Municipaux.
- Article 5** - Pour être applicable, le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant la période de travaux.
- Article 6** - Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.
- Article 7** - Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 8** - DIFFUSION À :
- Société Suez Eau France,
 - Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Gien,
 - Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Gien,
 - Monsieur le Chef du Centre de Secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 6 juillet 2021



Par délégation du Maire,
Laurent Rougeron

L'Adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 09/07/21